

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5240

présenté par
Mme Vilgrain

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, après le mot :

« Gouvernement »,

insérer les mots :

« et notamment de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat définie au III de l'article L. 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les rédactions retenues lors des votes en commission, le présent sous-amendement vise à préciser la nécessaire articulation entre les politiques agricoles et environnementales, en prenant notamment en compte la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

Il est important de préciser que le respect de cette stratégie nationale apparaît dans la rédaction initiale du texte ainsi que celle issue des votes en commission des affaires économiques et du développement durable.